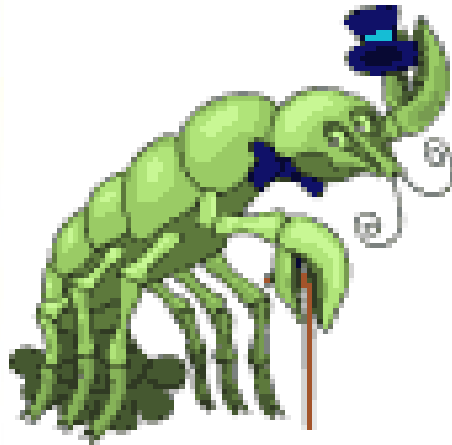


L'ECREVISSE

Avril 2008

VIGILANTE



N°
00

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	page 1
Le conseil du 22 mars - l'élection du maire et des adjoints.....	page 2
Sortie de conseil.....	page 2
Accueil en mairie.....	page 2
Dernière minute.....	page 2
Encouragements.....	page 3
Le vent de la plaine.....	pages 3 et 4
Et dehors.....	page 5
Hygiène et sécurité.....	pages 6 et 7
Fable du 18 avril.....	page 8
Finances locales.....	pages 9 et 10
Infos pratiques.....	page 10
Le gros mot du mois.....	page 10
Annonces.....	page 11
Charte de l'écrevisse.....	dernière page

SUJETS A VENIR

Droit de réponse et lettres ouvertes
ZNIEFF-ENS
POS-PLU-PADD
Écho des poulaillers.
Information et communication
Organisation des institutions
Proverbes/Dictons/Sagesse des Anciens

EDITORIAL

Nous nous sommes posés la question ce dimanche de savoir si un délai réglementaire d'ordre et de diffusion des comptes rendus de conseil municipal existait— puisque celui du 18 avril est affiché et toujours pas celui du 22 mars concernant l'élection du Maire et de son 1er adjoint— Enfin, nous nous sommes dit, après mures réflexions apéritives, qu'il était absurde de se poser la question dans ces termes là et qu'il valait mieux dès à présent et sans même respecter les cents jours d'état de grâce (quel manque de courtoisie) interpellier les intéressés.

L'ECREVISSE VIGILANTE bien qu'encore en eau un peu froide et donc le cerveau sensiblement engourdi a décidé ce printemps 2008, après un doux hiver bercée par les mélodies de la Campagne, de sortir de son abri. Pas encore pour pincer mais au moins pour rappeler qu'elle est re-née en ce début d'année, des attentes d'un grand nombre de Montjoviciens et que donc elle se ferait entendre quand il le faudrait.

Mais, **L'ECREVISSE VIGILANTE**, bien qu'animal rare et discret n'en a pas pour le moins de nombreux et différents amis qu'ils soient pies, libellules, fouines, rongeurs ou même renards et autres moins aimés encore qui seront eux aussi attentifs en toutes saisons.

Comme Jean MAHE qui vient de créer un site informatique riche de l'histoire du village et de ses hameaux (montjavoult.com), elle vous invite à prendre vos plumes, ..mais pas seulement, vos pinces, vos becs, vos dents, vos griffes, vos passions, vos connaissances, vos sensibilités, votre tendresse seront, elles aussi, les bienvenues sur notre site Internet et dans nos pages...

L'ECREVISSE VIGILANTE

Publication

8, rue de la Bovière—Valécourt

60240 MONTJAVOULT

Journal en ligne

<http://membres.lycos.fr/lecrevissevigilante/>

Adresse mail : lecrevissevigilante@free.fr

Tirage noir et blanc sur papier standard limité à 160 exemplaires pour des raisons de budget.

Mais notre site est en couleur et ne pollue pas.

Notre prochain numéro sera, nous l'espérons édité en couleur et sur papier recyclé.

Le conseil du 22 mars - l'élection du maire et de ses adjoints -

Historique pour ceux qui n'étaient pas sortis d'hibernation:

Les deux tours de l'élection des conseillers municipaux ont donné une large majorité à l'équipe du RENOUEAU DE MONTJAVOULT puisque 8 élus sur 11 en sont issus (S.BAYEC — M.BESSAA — JC. CHAPUIS — G. LUBRANO — G. LEFOLL — M. MIRALLES — D. MOUFLETTE — C. ZANON)

3 autres issus de la liste de l'équipe sortante (B. DANILLON — L. GRISVARD — JC. TESSE)
Bon et alors 5 semaines plus tard pas de compte rendu de l'élection (à bulletins secrets) du Maire, dommage pour les absents mais on va faire simple: Deux candidats ou plutôt un candidat Gérard LUBRANO (mais ça tout le monde le savait) et une candidate Mireille BESSAA. Ho!! Surprise les deux sont sur la même liste?

1er tour Gérard LUBRANO est élu avec 7 voix contre 4 pour Mireille BESSAA...

Election du 1er adjoint: Candidats Mrs. M. MIRALLES et B. DANILLON. Est élu au 1er tour de scrutin M. MIRALLES avec 7 voix contre 3 pour B. DANILLON et un vote blanc ou nul (je ne suis donc pas la seule à n'avoir rien compris..Ouf!).

Elections des autres conseillers et représentants du conseil reportées faute de candidats.

Bravo Monsieur le Maire... discours...et... remerciements.....

Sortie de conseil ...

Ben qu'est ce qu'il s'est t'il donc passé?

° Pourquoi que Mireille elle s'est présentée?

Et pourquoi pas Bernard?

° Dans l'équipe du renouveau de Montjavoult y paraîtrait qu'y z'étaient pas tous d'accord pour savoir qui serait le Maire 4 contre 4 on dit dans l'village.

° Ah bon? Mais alors qui c'est qu'a voté pour Gérard? $4+3=7$? Non!! C'est pas les sortants?

° Ben non y s'sont pas mis d'accord, c'est pas possible Bernard il aurait été élu 1er adjoint.

° Ecoute donc voir, moi y a **L'ECREVISSE VIGILANTE**, qui m'a dit que personne s'était mis d'accord et que c'est pour ça que les sortants y z'ont voté Gérard.....

° Ouai!! Y disent qui vont tous travailler ensemble.....

..... $4+4+3$ faut voir.

Bon allez venez voir j'ai trouvé mes premières morilles sur un talus au soleil.

ACCUEIL en Mairie

Chose promise chose due Monsieur le Maire ouvre plus grand sa porte et recevra les administrés deux heures de plus par semaine le samedi matin de 10 heures à midi..... (il faut travailler plus pour gagner plus) Génial. Mais...parcequ'il y a toujours un Mai (mais pas toujours celui dont nous fêterons les 40 ans cette année) qu'en est-il des autres élus, comment les contacter où et quand les rencontrer?

Et puis la mairie c'est aussi et surtout l'accueil, la permanence « administrative » et là, nous devons supposer que rien n'a changé et qu'il s'agit toujours des lundis et jeudis de 17h30 à 19 heures que nous aurons le plus grand plaisir de retrouver Madame HOUPEAUX.

Mais alors pourquoi son contrat de secrétaire de mairie a-t-il été étendu pour devenir au mois de mars un temps complet si ce n'est pour mieux servir par sa disponibilité les administrés?

Monsieur le Maire, nous l'expliquera en sa présence, en toute franchise et ... transparence

Quel travail...quel travail...

...nous sommes débordés.



DERNIERE MINUTE

Samedi 26 Avril

Le compte rendu du dernier conseil (18 avril), la présentation du budget ainsi que les « nominations » aux commissions municipales, viennent d'être affichés.

Présente à cette réunion, je tenterai dans le prochain numéro d'en faire l'analyse la plus objective possible. Pourtant, dès à présent, (est-ce les hormones qui en ce début de printemps me dynamisent), j'ai eu, à la lecture du nom des membres de la commission urbanisme et développement durable, tout d'abord une hésitation car les noms sont différents sur les deux listes affichées, puis après renseignements pris et confirmation que la seconde liste était la bonne, une soudaine et irrépressible envie de pincer m'envahit.

Car enfin, n'avions nous pas voté fort majoritairement pour un renouveau dans nos campagnes et surtout des hommes (9 sur 11) et qui retrouvons nous à ces postes clés dans l'étude et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et Plan d'Aménagement et de Développement Durable grand thème de campagne? Deux sortants et eux seuls (exception faite du Maire qui préside à toutes les commissions).

Voir article précédent — Le conseil du 22 mars - l'élection du maire et des adjoints —



ENCOURAGEMENTS, BONS POINTS ET FELICITATIONS DU 18 AVRIL

.....A SUIVRE

BON POINT

ETUDE DE SECURITE ROUTIERE

Une étude sur la sécurité routière, la signalisation, le circuit et les conditions du transport scolaire ainsi que de l'état général des voiries à été conduite par le 1er adjoint avec une remarquable célérité.

Deux réunions se sont déjà tenues avec les principaux acteurs (Conseil général, Entreprise GRISEL, DDE..). Une commission « Sécurité Routière doit, ou va être créée.

Et puis, nous, les intéressés, nous serons consultés par cette commission afin de participer au choix final.

AMENAGEMENTS DE LA MAIRIE

« Un bureau pour le Maire
Un bureau pour la secrétaire
...desservis par un petit couloir.. »

Il s'agit en fait d'une « éventualité » mais l'idée n'est pas totalement nouvelle puisqu'elle était même un thème de campagne.

Gageons que l'étude qui sera menée (par qui?)tienne compte des bonnes conditions de travail du personnel administratif autant que celles des élus (et pas uniquement celles du Maire).— lire article pages 6 et 7 —

Souhaitons aussi que la décision soit prise collégialement et quelle intègre la ponctualité d'événements tels les mariages, les conseils municipaux ou encore les réunions de concertation comme celles prévues dans les démarches PLU— PADD... ou promesses électorales.

Encouragements donc à celles et ceux qui auront en charge « LA RESTRUCTURATION »

ENCOURAGEMENTS...A SUIVRE

FELICITATIONS

EMBAUCHE D' UN AGENT COMMUNAL

Pierre JAFFRES, ce jeune homme que nous voyons accompagner Jean MAHE depuis plusieurs années, sera, à compter du 1er juin prochain employé à temps complet et en Contrat à Durée Indéterminée et donc titularisé au poste d'agent communal par les communes de MONTJAVOULT pour 20 heures et de VAUDANCOURT pour 15.

Cette légitime « régularisation », après plusieurs années et avoir épuisé toutes les possibilités de contrats aidés et précaires, est à mettre au premier crédit de la nouvelle équipe municipale.....

Bien...Très bien

ENCOURAGEMENTS

La mission d'élus est de plus en plus complexe et les administrés de plus en plus chi...exigeants. C'est une vérité et pas seulement dans notre village. Sans doute de nombreux organismes existent-ils pour aider les élus...Mais visiter tout de même le site:

France Action Local.

En plus d'avoir de sérieuses références dans le département, ils dispensent aussi de la formation par thème et à la carte via Internet.

www.inform-elu.com



Le vent de la plaine

Articles traitants d'agriculture—Quelles sont les végétaux cultivés autour de chez nous, comment les reconnaître.



Bien qu'habitant tous en zone rurale, vous n'êtes pas tous issus du monde agricole, enfin si, certainement, mais il y a très, très longtemps.

Quoiqu'il en soit, je ne suis pas certaine, si jamais on ne vous l'a enseigné, que tous soyez capables d'identifier les « grandes cultures » (en opposition au maraîchage) qui nous entourent et leurs stades de développement.

Nous allons tenter, avec quelques amis et moi même (car le sujet est complexe, varié, ancien, vivant...et plus) de vous présenter ces « grandes cultures » fruit du travail, pénible et quotidien de centaines de générations d'humains agriculteurs.

Pour situer les parcelles où trouver les végétaux étudiés, nous vous emmènerons sur les chemins de la commune au fil des saisons.

L'écrevisse vigilante pour de multiples raisons, l'est aussi pour une question de survie. Bien sûr me répondrez vous, que ce n'est pas la seule espèce de nos campagnes et que bien d'autres sont touchées ou ont même déjà disparues (il est vrai pour être réintroduit parfois). Pourtant elle n'en est pas moins un des principaux indicateurs de pollution. Aussi s'effacera t-elle de cette rubrique mettant en scène l'histoire et les techniques modernes (assolement, préparation des sols, engrais, traitements...) que pratiquent les humains pour se nourrir aujourd'hui et peut-être faire rouler leurs véhicules à moteur à explosions de demain.



Calendrier des grandes cultures locales

	Sep- tembre	Octo- bre	No- vembre	Décem- bre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Blé (tendre)		Semis	Semis	Semis							Récolte	Récolte
Céréales de printemps (orge)						Semis	Semis				Récolte	
Céréales d'hiver		Semis								Récolte	Récolte	
Mais (grain)		Récolte						Semis	Semis			
Colza	Semis										Récolte	
Betteraves sucrières	Récolte	Récolte	Récolte				Semis					
Pois protéagineux							Semis				Récolte	Récolte
Pommes de terre												
Prairies												
Lin												

Repères d'avril:

Blé: A cette époque le blé est au stade, suivant les variétés plus ou moins précoces, fin de tallage début montaison (tous ces termes « techniques » seront expliqués dans la suite de nos articles à venir. Enfin pour faire simple, il s'agit le plus souvent de grandes parcelles d'un vert foncé (de grandes « pelouses » d'environ 15 cm de hauteur)

Le vent de la plaine

(Suite de la page 4)

Même si le terme « pelouse » est impropre et fera frémir, agriculteurs, amateurs éclairés et surtout biologistes (mais nous en reparlerons), pour le néophyte **la ressemblance visuelle est un repère** d'ailleurs pas totalement impropre puisque le blé est comme le « gazon », une graminée..

Les autres céréales d'hiver (graminées aussi), sont plus délicates à différencier entre elles à ce stade herbacé. Les céréales de printemps sont, elles, plus facilement reconnaissables puisque semées plus récemment, elles sont à un stade beaucoup plus clairsemé et d'un vert bien plus tendre (Allez voir: vous ferez la différence).

Colza: Rien de plus simple, il s'agit de ces grandes étendues de fleurs jaunes dégageant une odeur particulière....

Betteraves sucrières viennent d'être semées et à l'exception de quelques parcelles précoces rien n'est aujourd'hui facilement visible (il faudrait gratter le sol pour évaluer la maturation de la semence).

Maïs grain: En cours de semis. Rien à voir si ce n'est la préparation des sols... vaste sujet.

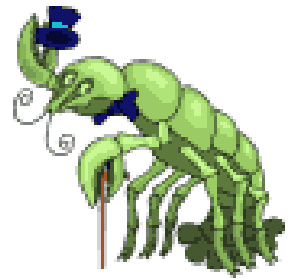
Pois protéagineux: Semée il y a peu, cette légumineuse à croissance rapide et destinée à l'alimentation animale, (sensiblement différente par sa taille du « petit pois de consommation » de nos jardins) commence à lever, encore clairsemée on la repèrera facilement à son joli vert et à ses feuilles un peu folles.



Si mon amie l'écrevisse vigilante s'est adressée à moi pour vous parler du **blé et des céréales** d'une façon plus générale, c'est parce que contrairement à elle, hélas, la culture, le stockage, le commerce et le transport du grain ont largement contribué au développement de mon espèce. (Et tant pis pour les matous piteux auxiliaires des humains depuis au moins avant l'Égypte ancienne, et qui de toute façon préfèrent les croquettes).
Mais le temps passe et l'histoire est longue.....nous irons donc plus loin dans **le prochain Numéro.**

Comme pour tous nos articles, si quelqu'un de plus pointu, qu'un modeste mulot, veut nous venir en aide (un agriculteur par exemple) c'est avec le plus grand plaisir que ces pages lui seront ouvertes.

De même un jardinier volontaire pourrait nous venir en aide pour une rubrique à venir.



Note de la plus haute importance

Il est bien entendu que quand nous conseillons d'aller juger sur place, c'est dans le plus grand respect des végétaux (tous), de la propriété privée et du travail des agriculteurs, que cela s'entend. L'observation dans le calme et la discrétion est le meilleur apprentissage: prenons le temps (et attention aux dommages que peuvent créer, sur la flore et la faune, nos amis à poils et quatre pattes).

Et dehors....

Cette rubrique s'intéressera et surtout nous intéressera, à la faune sauvage qui nous côtoie à chaque saison. Plutôt que de parler de la vie sexuelle des lions, que nos enfants connaissent tous parfaitement grâce à la télévision, nous parlerons et tenterons de présenter la vie et les mœurs des animaux de nos bois et nos jardins et ceci sans distinction hiérarchique. Mais déjà posez la question à vos enfants, de savoir si le Crapaud est bien le mâle de la Grenouille, ou, si la Hase est la femelle du Sanglier ou bien du Lièvre et puis de toute façon quelle est la différence entre un Lièvre et un Lapin?



Enfin nous reparlerons de tout cela....A bientôt.

REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Est-ce parce que nous vivons en zone rurale et donc par voie de conséquence plus éloignés des centres de secours ou bien par déformation « sécuritaire » pour plusieurs d'entre nous, toujours est-il que nous avons choisi pour ce N°00 d'aborder un sujet pour le moins rébarbatif .

Bien que mille fois rabachées pour ce qui concerne ces règles minimales de bon sens dans le cadre domestique ou professionnel, nous pensons que pour beaucoup (élus ou simples quidams) , vous découvrirez ce que sont aussi, ces règles applicables au niveau municipal.



Les règles d'hygiène et de sécurité réglementent donc notre vie et doivent être réfléchies et adaptées à notre environnement .

Toutes les obligations qui résultent de ces règlements concernent les individus dans leur vie privée (habitation , transport, magasins), leur vie professionnelle (activité des entreprises, agriculture, industrie, artisans, professions libérales, fonction publique, corps médical.....)

Dans le monde du travail, ces règles sont mises en œuvre par les CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) qui sont à même de juger des problèmes pouvant générer des risques, de les évaluer, ou d'un mal vivre spécifiques à chaque poste de travail. Citons quelques chapitres répertoriés :

les travaux, sécurité incendie, qualité du chauffage et de la ventilation, éclairage, ergonomie, qualité de l'eau et de l'air, produits chimiques, alimentation, produits ménagers, interdiction de fumer, alcoolisme, harcèlement sexuel ou moral, amiante, légionellose, hygiène des locaux, pratique des cantines et restaurants d'entreprise, ambiance des locaux, moyens de levage, etc...

La liste n'est pas limitative et nécessiterait des pages et des pages pour tout énumérer.

Des organismes comme la Caisse Régionale d' Assurance Maladie , la Direction Régionale de l' Industrie de la Recherche et de l' Environnement, la Direction des Services Vétérinaires, la Médecine du Travail, les ingénieurs Hygiène et Sécurité, les Inspecteurs du Travail et en général tous les organismes de contrôle des installations (privées ou publiques) sont les acteurs en charge de l'application de ces règles.

Pour ce qui concerne les communes, elles sont plus particulièrement aidées par les Inspecteurs d'Hygiène et de Sécurité et à l'échelon local par l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité).

Ce dernier, est en général (mais ce n'est pas une règle), le Secrétaire de Mairie qui est à même de connaître les problèmes des administrés et de conseiller au mieux le Maire.

**Dans toutes les communes, quelque soit leur importance
la loi fait obligation de désigner un « ACMO »
décret 200-542, arrêté du 3 mai 2002 .**

N'oublions pas que ces règles concernent les marchés publics, les livraisons, les cantines scolaires.

Cela s'applique également à la gestion du personnel communal et à toutes personnes intervenant dans la commune.

Maïs, il ne faudrait pas oublier la catégorie la plus contraignante, celle des Etablissement Recevant du Public (ERP). Sous ce vocable se répertorie :

les écoles, la mairie, les lieux de culte, les stades et les aires jeux, les locaux des associations.

Ils font l'objet de prescriptions de la Commission de Sécurité. (La visite initiale et la périodicité de ces visites sont fonction du type de classement du local.) Il est aussi obligatoire de tenir un registre de sécurité incendie, sur lequel sont répertoriées toutes les visites, tous les exercices de sécurité, toutes les vérifications, etc...

En cas de sinistre ce document doit être présenté en premier lieu : il est la preuve du respect des règles en vigueur.

Suite page suivante



REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Suite de la page 6

Contrairement à une idée reçue, qu'il ne se passe jamais rien, la presse spécialisée, les faits divers hélas, la presse grand public, les experts, la jurisprudence en la matière prouvent que cela n'arrive pas qu'aux autres et que parfois une petite négligence peut avoir des effets catastrophiques.

Imaginons deux cas qui pourraient se produire dans notre commune :

Cas n° 1 :

Le Maire souhaite entreprendre des travaux d'aménagement et de décoration dans les locaux de la Mairie (exemple pris au hasard). Ce local qui reçoit du public, est-il aux normes ? Dans la négative ces travaux n'auraient-ils pas pour effet d'augmenter les risques encourus ? Une simple visite ou une recommandation de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité, de l'ACMO car en cas de non-conformité, la Commission de Sécurité pourrait rendre nécessaires la modification, voire la démolition des travaux réalisés aux frais de la commune. De plus, l'entreprise devrait avoir impérativement la qualification nécessaire pour répondre aux règles et exigences techniques qui s'appliquent à ce type de bâtiments.

Cas n° 2 :

Un sinistre, d'une certaine importance, survient dans des locaux communaux nos assurances délèguent un expert afin d'estimer et de juger du bien fondé du montant de l'indemnisation. La déclaration qui a été établie, en souscrivant la police d'assurance n'est pas sincère puisque la classification des bâtiments et donc les règles, ne sont pas connues ou respectées. Dans ce cas aucune indemnisation n'est possible. Conclusion, nous versons des primes d'assurance, d'un montant élevé, en pure perte, puisque nous ne pourrions bénéficier d'aucune indemnisation.

Actuellement qui doit gérer ces problèmes ?

Cette tâche incombe au secrétaire de mairie qui reçoit toutes les informations des services de l'état. Ces agents sont des cadres A de la fonction publique territoriale (le grade le plus élevé). Ils ont le devoir et la compétence pour établir des notes de synthèse à destination du Maire et des Conseillers Municipaux. Si ce n'était pas le cas, la responsabilité de ce fonctionnaire serait-elle engagée ? C'est fort probable.

Si les réglementations ne sont pas appliquées, la faute intentionnelle peut être retenue par le juge, le Maire et d'autres acteurs, seraient alors certainement jugés au pénal (assurément en cas de dommages corporels)...

Et après!!!! On est bien content pour les victimes.

Cet aspect de la gestion d'une commune n'a probablement jamais été abordé à Montjavoult.

Afin de protéger les habitants et plus particulièrement les scolaires et les adolescents, il serait indispensable de s'informer de toutes les règles énoncées et un contact avec les services spécialisés de l'État serait le bienvenu.

Dans nombre de domaines, certains pourront nous opposer l'empressement de **L'ECREVISSE VIGILANTE** à dénoncer, avertir, ou polémiquer. Pourtant dans ces domaines de l'hygiène et de la sécurité à partir du moment où un responsable est tenu informé, donc réputé sachant, d'une non-conformité aux règles applicables, ou bien au manquement du respect d'un texte (exemple: décret 200-542, arrêté du 3 mai 2002) celui-ci peut-être reconnu responsable....

Ce qui sera le cas après lecture de ces quelques lignes.

FABLE DU 18 AVRIL— 1er épisode

La farce, le dindon, le dindon de la farce et la pie



Premier conseil des « basses cours » 1 mois après la prise de fonction.

Le mode de fonctionnement du conseil a-t-il changé ?

- respect de la réglementation
- rôles et places du Dindon, de la « basse cour », et de la Pie

Respecte t'on les engagements pris pendant la Campagne électorale ?

Lors du conseil :



ZZZZ.....Que nenni

Pourquoi la présentation du budget se fait-elle par cette Pie bavarde alors que cela doit légalement être fait par le Dindon Maître en ces lieux ? Et pourquoi prend t-elle la parole pendant le Conseil ce qui est légalement interdit ? (La Pie n'ayant pas plus le droit d'intervention qu'un administré ne l'a)

Pourquoi la Pie s'assoit-elle à la table des élus ?



ZZZZZ.....Parce que le Dindon l'y autorise

ZZZZZZZ.....Parce que le Dindon n'ose pas affronter

Lors de la campagne électorale, le Dindon s'était pourtant engagé haut et fort comme seul le Dindon sait le faire pendant les réunions de Campagne :

A faire respecter la réglementation du mode de fonctionnement du conseil

A redéfinir la place de la Pie, du Dindon et de la « basse cour » ;

En séparant son poulailler, en le garantissant des intrusions de la Pie dès le 1^{er} jour de sa prise de fonction (pas si facile: voir la réunion du 18 avril).

En délimitant son action, son pouvoir et ce pour qu'il y ait séparation des pouvoirs entre « basse cour » et administratif, pour que les administrés puissent être reçus par le Dindon et ou sa « basse cour » en toute discrétion et non par la Pie qui jacasse.

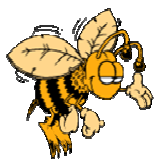
A donner un temps de parole aux administrés, en fin de conseil (ouverture, participation, transparence)



ZZZZZ.....Ce qui rappelle ce qui avait soulevé une salve d'applaudissements de l'assemblée présente à ces mêmes réunions de campagne.

ZZZZZ.....oublié ! Pourtant nous étions 13, dans l'entrée, à n'attendre que cela

1 pas en avant 2 pas en arrière, tel en va de la danse du Dindon pour le renouveau de Montjavoult sur les méthodes de travail, mode de fonctionnement, procédures et place de chacun. Il faudra attendre à moins que cela ne soit déjà trop tard. Allez annoncer à la Pie que le Dindon ne veut plus d'elle 1 mois après sa prise de fonction et qu'il faut déjà changer de nid, et redéfinir son poste, cela paraît délicat après l'avoir laissée jacasser sur le budget, surtout lorsque l'on connaît l'agressivité légendaire de la Pie, et ce n'est pas celui que l'on croit qui risque d'y laisser des plumes !!



Morale

A l'avenir, pensons à être plus attentifs à l'alimentation de nos amis.

Car aujourd'hui les OGM semblent déjà être à l'avant-garde de graves dysfonctionnements dans l'organisation de nos structures locales.

Puisque enfin, soyons justes, n'a-t-on jamais vu un Dindon être le Maître de la basse cour et puis une Pie, même si elle profite largement du poulailler, être un volatile de basse cour non plus ... **LE MONDE EST FOU**

FINANCES LOCALES

La colombe et la fourmi au pays des Écureuils

Autre fable du 18 avril ou suite tout aussi triste que la première

Le 18 avril, mois des surprises (et des reprisesde Noisettes), j'étais venu avec ma toute dernière invention, le boulier à 2 faces, assister à la présentation du budget 2008 par le nouvel Écureuil, l'oncle de la famille dit le Croquant aux pieds nus, accompagné de ses neveux, qui à l'heure tardive où se déroulait la réunion ne manquèrent pas très vite de s'assoupir...



Les comptes furent finalement présentés par la Pie qui chassait encore la noisette pour la regrettée famille Écureuil déchue de sa réserve et qui avait, comme vous allez vous en rendre compte, beaucoup à nous apprendre.

Après cette présentation des comptes et merveilles par la Pie, je sortais mon boulier à 2 faces et « qu'ouïs je, que m'apercevois je », que certains comptes avaient bien 2 significations différentes.

Je m'explique :

-certaines dépenses de fonctionnement sont semblent il chaque année, volontairement (par mesure de prudence ?) sur budgétisées par rapport au réalisé des années antérieures : de + de 47% en 2007 (soit 278 732 Noisettes prévues pour 189 322 consommées).

Ces dépenses de fonctionnement réalisées entre 2002 et 2007 étant respectivement de 178 630, 169 047, 217 411, 200 324, 210 608, 189 362 Noisettes; (dixit les bulletins municipaux)

soit une moyenne de **194 230 Noisettes (ou mieux: de façon tendancielle 210 000 Noisettes)**.

A moins de dépenses nouvelles non annoncées à ce jour, on peut donc s'attendre à un total de dépenses de fonctionnement de 210 000 Noisettes pour 2008 ?

C'est bien beau de posséder un boulier à 2 faces mais à quoi cela nous mène t il demande la Fourmi sans noisette?

Et qu'elles sont les conséquences de cette sur budgétisation?

Tout d'abord : cette sur évaluation des dépenses de fonctionnement minimise le solde excédentaire disponible pour le report à la section investissement prévu pour 100 000 Noisettes sur 2008, il devrait être plus proche de [100 000 + (305 375 de dépenses de fonctionnement budgétées en 2008 - 210 000 de dépenses attendues] soit 195 537 Noisettes pour le financement d'investissement. Et non 100 000

Secundo: ceci peut amener l'équipe municipale à solliciter un emprunt coûteux et pourtant inutile au regard d'une disponibilité de Noisettes qui existe mais qui n'est pas apparente (les Noisettes sont difficiles à retrouver après un hiver).

Tertio ceci pourrait aussi s'assimiler à une mauvaise utilisation de nos impôts et au report incessant d'excédents qui cumulés à ce jour représentent **159 083 Noisettes ou 2 années de nos impôts**.

Et dernièrement ceci ne semble pas respecter les règlements en vigueur !!!

C'est à cet instant que la Colombe qui buvait au clair ruisseau de la Fontaine, toujours aussi charitable envers les Fourmis sans Noisette essayade réveiller tout ce petit monde en tentant de percer les secrets de tant de richesse accumulées par la famille Écureuil.

La Colombe rappela alors fort justement que le budget prévisionnel devait respecter l'article 1612-4 du CGCT qui stipule que les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, minoration mais aussi majoration.

Ce que la Colombe et la Pie ne savaient pas, c'est que le conseil d'état à déjà rendu un attendu à ce sujet (CE du 23 décembre 1988 départ du Tarn C / Barlut) précisant que les dépenses et les recettes inscrites au budget doivent être estimées de la façon la plus exacte possible elles ne doivent être volontairement ni surévaluées, ni sous évaluées et que pour pallier aux dépenses imprévues, il existe la possibilité de constituer un crédit de 7,5% des dépenses réelles, ces dépenses inscrites ne pouvant être financées par emprunt. (tout comme on le suppose les dépenses sur budgétisées).

Le préfet, ou la chambre régionale des comptes pourraient nous en dire plus sur cette situation.

Une Noisette est une Noisette s'écria le misérable contribuable, la Fourmi sans Noisette, si vous ne savez pas quoi en faire rendez les nous et les intérêts qui vont avec !!!!! Misère, misère, vous avez dit misère pas pour tout le monde !



FINANCES LOCALES

Suite de la page 9

Et puis vint l'heure du vote du budget, demandé par le croquant aux pieds nus. Les 3 neveux, sortirent de leur torpeur, et qui s'enquirent de savoir Pour qui votons nous cette fois ci?

Pour la répartition de la cagnotte mes neveux, répliqua le Croquant, ils se levèrent alors tous d'un même et unique bond d'écureuil et approuvèrent le budget.

Seul, l'Oiseau de Vénus émit des réserves, aura-t-elle encore l'envie au vue de l'apathie générale, d'émettre un point de vue différent au risque de finir au souper du vilain croquant.....

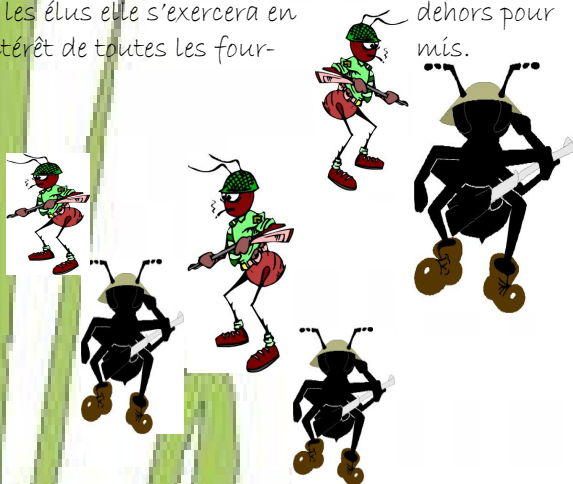
Moralité :

En dehors de l'établissement de comptes de gestion pour le moins surprenant, que nous aura appris cette présentation et ce vote du budget : les hommes passent, les systèmes perdurent, la Pie continuant de veiller au grain de la famille

ECUREUIL

si aucune veille ne s'exerce au sein même du conseil par les élus elle s'exercera en l'intérêt de toutes les four-

dehors pour mis.



Infos pratiques

Connaissez-vous la CADA?

Encore un borborygme de l'administration qui se traduit par: **Commission d'Accès aux Documents Administratifs**.

Créée en 1978, cette commission a pour principal et unique objet de définir les modalités, pratiques, d'accès à la quasi-totalité des documents administratifs en général et locaux pour ce qui nous concerne.

En effet, en 2000, la CADA fit mot à part (jeux de mots laids) en faisant adopter un texte par le législateur garantissant « **le principe de liberté d'accès aux documents administratifs** » (loi du 12 avril 2000).

Ce qu'il convient d'en retenir, au minimum, outre le fait que cet organisme existe réellement et semble bien fonctionner, qu'il est possible de le joindre à l'adresse suivante:

Commission d'accès aux documents administratifs

35, rue Saint Dominique

75 700 PARIS 07 SP

Tel 01.42 75.79.99 Fax 01.42.75 8070

cada@cada.fr

Mais que, et surtout, en tant qu'administré nous devons avoir liberté d'accès à l'immense majorité des documents municipaux tels que: informations cadastrales ou d'urbanisme, contrats passés entre collectivités territoriales ou tout autres organismes publics ou privés, marchés de travaux et dossiers d'appels d'offres et de consultations, budget (dans ce cas il y a même obligation de publicité), comptes rendus des conseils municipaux et séances publiques, les contrats de travail ou statuts des agents publics.....

Soyons curieux et demandons...

A bientôt en Mairie

Le gros mot du mois

Un p'tit mot, juste un p'tit mot du Maire et de son équipe pour remercier ceux qui leur ont fait confiance pour les représenter durant les six prochaines années?

Rien, pas même le compte-rendu obligatoire de la séance du 22 mars.

Doit-on le prendre comme un **GROS MOT** ?



ANNONCES

"Les jARTdins de Montagny" festival d'art

Les 10 et 11 mai 2008 de 10h à 18h

organisé par l'Association Culturelle et
Artistique de Montagny en Vexin

Pour la sixième année consécutive les habitants de Montagny en Vexin (60240) ouvriront leurs jardins pour y accueillir une exposition de sculpteurs et plasticiens. 30 artistes seront présents.

Les années précédentes ont été fort bien accueillies par un public de plus en plus nombreux, sensible à la convivialité de l'accueil et à la qualité plastique des œuvres présentées. Avec la volonté d'ouvrir à toutes les sensibilités artistiques, des moments musicaux et théâtraux accompagneront les expositions durant tout le week-end. Concerts de musiques traditionnelles, classiques, jazz, rock et chants chorales, spectacles de danses contemporaines, contes aux jardins, pièces de théâtre le samedi soir.

Croisée des chemins entre l'île de France et la Normandie, à 75 km de Paris, Montagny en Vexin est une porte d'entrée de la Picardie où cette « grande promenade des Arts » démontre le dynamisme et la créativité de nos artistes. Entrée gratuite.

Cette manifestation est organisée avec le soutien de la commune de Montagny, de la Communauté de Commune "Vexin-Thelle", du Conseil Général de l'Oise et de la région Picardie.

C'est dans des espaces où la nature côtoie l'intimité du lieu privé que les 30 artistes (sculpteurs, peintres, photographes...) présenteront leurs œuvres.

En 2006 le festival a accueilli plus de deux mille cinq cent visiteurs. Il fallait près de deux heures pour effectuer et apprécier l'itinéraire mis en place.

En 2007, malgré la pluie, plus de mille cinq cents visiteurs s'y sont déplacés.

Les 10 et 11 mai 2008 de 10h à 18h « **LES JARTDINS DE MONTAGNY** » organisé par l'Association Culturelle et Artistique de Montagny est un événement à ne pas rater. Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente

Elisabeth DEL TAILLEBREST

Contact A.C.A.M : 3 rue de la molière
60240 Montagny en Vexin
Tel/fax : 03.44.49.98.07

Artiste de la commune le peintre

MICHEL FILLETTE

Présentera ces dernières œuvres
du samedi 26 avril au dimanche 4 mai
de 15h00 à 18h30

**LA MAISON DU VILLAGE
60240 THIBIVILLIERS**

Dans le cadre du jumelage avec
NORTH CURRY nos amis anglais seront les
invités de nos sept villages du jeudi 08 Mai au
dimanche 11 Mai.

Au programme:
vendredi 09 Mai une journée visite et de détente
dans le VEXIN NORMAND
Samedi 10 Mai "journée libre" et "soirée d'ina-
toire" à partir de 19h à la salle des fêtes du
"Prieuré" de SERANS

Pour plus d'information:

Claude BIANCHI

03 44 49 92 28 ou 01 46 72 25 48

**L'ASSOCIATION DES 7
VILLAGES DU VEXIN**

(BOURY, HADANCOURT, MONTAGNY,
MONTJAVOULT, PARNES, SERANS, VAU-
DANCOURT) est jumelée avec NORTH CUR-
RY (SOMERSET) ANGLETERRE
depuis 1989.

Annonces

Aucune annonce à caractère commercial, mais
plutôt UN relais et UN support aux manifesta-
tions locales associatives ou individuelles (ex:
mise place de banques d'échanges de services, de
savoir faire, de végétaux. Expositions.....Troc)



CHARTRE DE L'ECREVISSE VIGILANTE (extrait)

1 - OBJET

Mise en œuvre, rédaction, réalisation et diffusion gratuite et sans objet commercial ni but lucratif, d'outils— informatique et presse écrite— d'informations citoyennes, environnementales et satyriques à destination de la population du village de MONTJAVOULT et de ses hameaux.:

L'ECREVISSE VIGILANTE

2—ETHIQUE — DEONTOLOGIE

2.1 Valeurs

Le partage et l'ouverture à la connaissance de la « vie locale » prise dans son sens le plus large possible, exceptions faites des questions politiques, religieuses, sectaires ou même associatives quand celles-ci ont pour objet les sujets précités, ceci dans le respect de la personne et de la vie privée de chacun.

2.2 Mission

A l'écoute à la fois de nos concitoyens et de l'action des élus nous n'aurons d'égal à notre rigueur et notre impartialité, que la réelle volonté de créer une dynamique citoyenne locale.

3—PUBLICATION

3.1 Rédaction

L'anonymat ou le « pseudo » (voir chapitre charte graphique) seront de mise, ceci aux seules fins de libérer l'énergie créatrice de chacun dans son humeur du jour. Un devoir de réserve et de discrétion s'imposera donc à tous et plus particulièrement aux membres du groupe de relecture.

Destiné à l'ensemble des Montjoviciens, la vulgarisation, la diversité des sujets, la fluidité du style, le sens critique, l'humour, la dérision et la satire devront former un ensemble cohérent garantissant au plus grand nombre un agréable moment d'apprentissage et de distraction.

3.2 Groupe de relecture

En nombre impair (3 ou 5) ses membres auront pour tâche, outre les corrections de mises en forme et d'orthographe, de sélectionner, de faire modifier ou de rejeter, sur les bases éthiques de **L'ECREVISSE VIGILANTE** les articles qui lui seront soumis.

Dans tous les cas un article ne pourra être diffusé qu'après validation par la majorité des membres du groupe de relecture et d'eux seuls.

3.3 Charte graphique

L'allégorie animalière servira nos propos, un bestiaire des animaux de notre campagne illustrera, dans l'anonymat, les pages de **L'ECREVISSE VIGILANTE**.

3.4 Charte informatique—voir site

3.5 Supports

Deux supports complémentaires seront donc simultanément créés:

- Un site informatique, outil interactif et de mémoire des articles parus sur papier. Le site outre sa vocation de partage et d'ouverture à la connaissance de la « vie locale » permettra de prendre aussi le relais de « la presse » en approfondissant les sujets abordés.
- Un petit journal plus concis mais aussi plus satyrique tentera de « coller » le plus possible à la vie locale et aux grands sujets du moment.

3.6 Ouverture

Le site Internet par définition bien plus interactif assurera la base d'ouverture de nos pages aux lecteurs, ceci toujours et bien entendu sous le contrôle du groupe de relecture. Les réponses ou bien les sujets et articles les plus pertinents seront imprimés et diffusés sur papier.

3.7 Diffusion

Les tirages, limités au nombre de 200 par numéro, seront, dans toute la mesure du possible, réalisés sur papier de type recyclé, les encres de qualité respectueuses de l'environnement.

3.7 Participation et Frais de fonctionnement

De caractère purement désintéressé, volontaire et altruïste aucun des participants, à quelque titre que ce soit, ne pourra faire valoir, exiger ni même recevoir de compensations matérielles ou financières pour son dévouement ou son travail.

L'ECREVISSE VIGILANTE, n'ayant aucun statut juridique et fiscal, les frais afférents à son fonctionnement, sur justificatifs, seront répartis de façon équitable et proportionnelle aux moyens de celles et ceux qui désireront y participer financièrement. Sans autres règles ni obligations.